

POINT DE LANGUE

Sommation Action de sommer quelqu'un, mise en demeure, ordre. Une sommation a) est adressée au prévenu; b) énonce brièvement l'infraction dont le prévenu est inculpé; c) enjoint au prévenu d'être présent au tribunal aux temps et lieu indiqués et d'être présent par la suite selon les exigences du tribunal afin qu'il soit traité selon la loi.
(*demand, summons*)

Il s'agit de savoir si une **sommation** unilingue pour une infraction à la circulation routière est contraire aux dispositions constitutionnelles en matière linguistique.

Il ne peut y avoir de doute quant à la « nature judiciaire » d'une **sommation**.

Il faut établir si une **sommation** doit être rédigée à la fois en français et en anglais pour être valide.

Assignment Au sens technique, sommation à comparaître devant le tribunal pour être jugé, pour témoigner ou pour participer à un acte quelconque d'instruction. Terme normalisé par le Comité de normalisation dans le cadre du Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO).
(*summons, summons to witness, subpoena, subpoena to witness, subpoena ad testificandum*)

Le terme assignation ne s'emploie avec un complément de personnes qu'au sens de sommation. Il est correct de parler de l'assignation des jurés (sommation faite à des personnes d'exercer les fonctions de juré) et de l'assignation des témoins (sommation faite à des personnes de témoigner). Par contre, on ne doit pas parler de l'[assignation des juges] (forme fautive pour signifier la désignation des juges pour l'instruction des causes). On doit plutôt parler de l'assignation des causes aux juges.

En droit administratif, la locution « assignation à résidence » désigne l'obligation faite à une personne (par exemple un immigrant) de résider en un lieu déterminé pendant une période précise.

En droit civil, la locution « assignation de parts » est réservée au domaine successoral. Elle désigne la détermination par un testateur ou un donateur de la part des biens attribués à chacun des bénéficiaires.

Date, lieu, jour d'assignation.

Pouvoir d'assignation.

Assignation pour outrage au tribunal.

Annulation, irrégularité, validité de l'assignation.

Délivrer, lancer, rédiger, signifier une assignation. (Forme fautive, [émettre une assignation]).

Donner, envoyer, faire, signifier une assignation à quelqu'un.

Le Code criminel exige une dénonciation faite sous serment comme condition préalable de la délivrance d'une **assignation**.

L'**assignation** à comparaître est l'outil utilisé pour garantir la présence d'une personne à la cour.

NOTA : Plusieurs outils électroniques et ouvrages ont servi d'inspiration au point de langue. Citons entre autres : **Le Petit Robert - CD-ROM**; le **Collins**; **Termium Plus** et ses outils d'aide à la rédaction; **TransSearch**; Marie-Éva de Villiers, **Multidictionnaire de la langue française**, 4^e éd., Montréal, Éditions Québec Amérique, 2003; Jean-Claude Gémar et Vo Ho-Thuy, **Difficultés du langage du droit au Canada**, 2^e éd., Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 1997.